

DEUX SERVICES SPÉCIALISÉS DE TÉLÉVISION DE LANGUE FRANÇAISE : LE RÉSEAU D'INFORMATION

ET ARTS ET DIVERTISSEMENT

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), l'organisme qui réglemente les ondes au Canada, a approuvé deux nouveaux services spécialisés de télévision en langue française soit le projet Réseau de l'information de la Société Radio-Canada qui sera disponible partout au pays et le projet Arts et Divertissement du groupe Premier Choix/TVEC qui sera distribué en Ontario, au Québec et en Atlantique.

RÉSEAU DE L'INFORMATION

À compter du 1er janvier 1995, dans les marchés francophones, c'est-à-dire là où 50 p. 100 et plus des abonnés au câble sont de langue maternelle française selon le dernier recensement (c'est-à-dire le Québec et certaines parties de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick), il en coûtera au maximum 90 cents par mois, et par abonné, pour savoir ce qui se passe aux quatre coins de la francophonie canadienne. Dans ce cas-ci, RDI sera distribué sur le service de base (le service minimum offert à tous les abonnés).

Les autres francophones du Canada auront également accès à ce service d'information complet en français, 24 heures par jour, sept jours par semaine en autant que le câblodistributeur local accepte de distribuer ce nouveau service à ses abonnés. En effet, malgré les demandes des associations francophones porte-parole à l'extérieur du Québec, le CRTC a choisi de ne pas imposer le Réseau de l'information, préférant attendre le déroulement des négociations entre les câblodistributeurs et Radio-Canada.

Radio-Canada vise 1,6 million d'abonnés dans les marchés anglophones la première année et 2,5 millions la deuxième année. Elle entend mettre de l'avant une stratégie de marketing semblable à celle de TV5, le service spécialisé de langue française à caractère international, qui compte 3,5 millions d'abonnés à l'extérieur du Québec. Dans les marchés anglophones, le faible tarif maximum sera de 10 cents par mois. RDI sera distribué soit sur le service de base, soit sur le service élargi, selon le choix du câblodistributeur. On croit que le faible tarif combiné à une forte demande de la part des francophones pourrait convaincre les câblodistributeurs d'offrir le service.

La programmation de RDI devra refléter les préoccupations de chacun des pôles francophones canadiens, soit l'Atlantique, le Québec, l'Ontario et l'Ouest. Le tiers des émissions originales devra provenir soit des stations régionales de la Société Radio-Canada, soit de ses partenaires comme TVOntario.

ARTS ET DIVERTISSEMENT

Des documentaires haut de gamme, des longs métrages québécois, canadiens, américains et européens des années 1940 à 1980, des séries dramatiques et des émissions culturelles originales consacrées aux arts de la scène, tout ça en français, 24 heures par jour, sept jours par semaine, sans publicité. Voilà, en résumé, ce que les francophones du Québec, de l'Ontario et des provinces de l'Atlantique pourraient réclamer de leur câblodistributeur local à compter du 1er janvier 1995 en demandant le service Arts et Divertissement (A

Distribué uniquement dans l'est du pays, A est un service prioritairement consacré aux documentaires et s'inspire du service américain The Arts and Entertainment Network. Les documentaires occuperont en effet un minimum de 50 p. 100 de la grille-horaire. Le titulaire de la licence, le Groupe Astral de Montréal, s'est même engagé à distribuer jusqu'à 75 p. 100 de documentaires durant les heures de grande écoute, soit entre 18 heures et 23 heures.

Pour ne pas concurrencer les entreprises existantes, les films qui seront présentés ne seront pas des oeuvres récentes, pas plus que les séries dramatiques nord-américaines.

Le service coûtera 65 cents par mois sur le service de base, mais le câblodistributeur pourra également le distribuer à titre facultatif. Le contenu canadien sera d'au moins 30 p. 100 pour la journée et il atteindra 32 p. 100 en 1997-1998.

Tiré d'un article de l'Agence de presse francophone